

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
LA PRÉSUMÉE MAUVAISE ADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE

M. Léonel Beaudoin (Richmond) propose:

Que la Chambre considère que le gouvernement a manqué de prévoyance et de leadership dans la conduite des affaires de l'État, et qu'il doit être blâmé pour n'avoir pas tenu sa promesse d'une société juste et équitable et pour n'avoir pas empêché la détérioration du climat social, en négligeant d'arrêter la croissance alarmante du chômage, de présenter une législation autre que le contrôle des prix et des salaires, de prévenir le taux actuel d'inflation et de mettre à la disposition des provinces des prêts dont le taux d'intérêt ne dépasse pas les frais d'administration.

—Monsieur le président, au terme des dispositions du paragraphe (4) a) de l'article 58 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), une motion qui se lit comme suit:

Que la Chambre considère que le gouvernement a manqué de prévoyance et de leadership dans la conduite des affaires de l'État, et qu'il doit être blâmé pour n'avoir pas tenu sa promesse d'une société juste et équitable et pour n'avoir pas empêché la détérioration du climat social, en négligeant d'arrêter la croissance alarmante du chômage, de présenter une législation autre que le contrôle des prix et des salaires, de prévenir le taux actuel d'inflation et de mettre à la disposition des provinces des prêts dont le taux d'intérêt ne dépasse pas les frais d'administration.

Si je propose une telle motion aujourd'hui à la Chambre, c'est que les circonstances nous obligent à prendre nos responsabilités à titre de parlementaires. Les représentants du peuple doivent rappeler au gouvernement son manque de prévoyance dans la gouverne du pays et le mettre en garde contre les conséquences graves dont souffrira la nation canadienne s'il continue d'afficher une attitude aussi peu réaliste dans les mesures qu'il préconise. Ce que je déplore de façon générale, c'est que le gouvernement ne se soit pas préoccupé davantage au cours des dernières années d'établir une politique préventive par rapport aux problèmes économiques et sociaux actuels que l'on a plutôt laissés s'accumuler au point qu'actuellement la situation devient presque intenable.

Je n'ai pas l'intention à ce moment-ci, monsieur le président, de discuter en détail de tous les points importants que soulève une motion comme celle que je présente aujourd'hui. Je me contenterai plutôt de signaler les principes qui sont en cause et d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation qui prévaut et des solutions à mettre de l'avant, laissant à mes collègues le soin d'étudier la situation plus au cours des analyses qu'ils présenteront par la suite.

Lorsque je dis qu'un gouvernement doit faire preuve de leadership, je veux dire aussi qu'il doit avant tout donner l'exemple à tous points de vue sur le plan des affaires, de l'intégrité, du bon sens, de l'équilibre et de la justice. C'est là son premier devoir s'il veut réellement créer chez la population qu'il gouverne un sentiment de confiance et de respect nécessaires pour assurer la force et la stabilité d'une démocratie.

Mais depuis trop longtemps déjà, le gouvernement du Canada tolère—je dis tolère—le mépris des institutions gouvernementales, tolère même les institutions, les intentions déclarées de n'importe qui pour détruire le système démocratique que nous connaissons; depuis trop longtemps déjà, le gouvernement tolère des déficits records dans ses budgets et son commerce extérieur sans réagir énergique-

ment; depuis déjà trop longtemps aussi, l'inflation et le chômage peuvent grimper sans être arrêtés et en plus de tout cela, pour le dessert, on note 100 p. 100 d'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral en cinq ans. Alors, où est l'exemple du gouvernement dans tout cela? Où est cet exemple d'une autorité qui veut réellement créer cette confiance nécessaire à la motivation des citoyens. C'est là le genre de leadership que l'on n'a pas pu trouver chez ceux qui administrent le pays depuis quelques années. En plus de cette faiblesse de prévoyance et de leadership, un autre facteur négatif est venu s'ajouter à la feuille de route de la présente administration gouvernementale, et c'est la façon antidémocratique de vouloir gouverner par procuration en évitant la Chambre le plus possible. Au cours des années 60, le gouvernement a tenu à modifier les règlements afin de déférer à des comités permanents plusieurs projets de loi étudiés jusque-là à la Chambre. Un des résultats majeurs de ces transferts fut que les dépenses n'étaient plus examinées par le Parlement mais par le comité où le ministre responsable n'est pas forcé d'être présent et où ce sont les mêmes fonctionnaires qui ont préparé les dépenses qui préparent les réponses. Les questions de politique, demandées au ministre absent, peuvent être posées à la Chambre, mais alors on renvoie le député au comité où il n'a pas eu de réponse. Cette façon de procéder permet d'éviter la discussion et d'ignorer la démocratie, ce qui n'est pas non plus pour rassurer le citoyen et lui donner confiance en son gouvernement.

D'un autre côté, ce qui n'est guère mieux, c'est que le gouvernement a pris l'habitude de faire accepter une loi par la Chambre en se réservant toute la latitude voulue dans la réglementation qui en découle.

A toute fin pratique, ces règlements qui suivent le projet de loi peuvent être plus importants que la loi elle-même sans que la Chambre puisse avoir droit de regard. Cette anomalie fut d'ailleurs très bien signalée au cours des derniers mois par l'Association minière du Canada à la page 6 de son mémoire sur le programme anti-inflation, présenté au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Je cite:

La teneur des règlements du Bill C-73 vous est encore inconnue et pourtant c'est des règlements que le gouvernement tirera tous les pouvoirs qui lui permettront de livrer sa lutte pour freiner l'inflation. C'est pourquoi nous nous inquiétons de ce que ces règlements seront édictés par ordonnance sans approbation du Parlement. Quoiqu'une telle procédure soit techniquement correcte, nous croyons que c'est là une pratique indésirable dans une société démocratique et que, par conséquent, elle devrait être évitée dans toute la mesure du possible. Cette pratique restreint fortement la capacité de notre comité et celle des citoyens en général d'évaluer les intentions du gouvernement.

Cette façon de vouloir gouverner par procuration, monsieur le président, n'est pas sans rendre les gens sceptiques face à l'administration gouvernementale, et à mon sens, cela équivaut à fuir ses responsabilités et à ne pas vouloir assumer un vrai leadership.

D'un autre côté, il n'y a pas que sur le plan de la philosophie politique que le gouvernement n'a pas établi de base solide mais sur le plan de l'action également. Il a négligé de prévenir en matière d'inflation, et cela au détriment de la plupart des citoyens, puisque depuis les trois dernières années, 65 p. 100 de l'inflation touche le logement, l'alimentation et l'énergie. Comme il s'agit là d'un secteur touchant les besoins essentiels et fondamentaux, on atteint ainsi la plupart des citoyens sans que ceux-ci puissent faire quoi que ce soit. Leur pouvoir d'achat est directement miné. Le contribuable se trouve donc toujours perdant, de sorte qu'il développe une façon de voir qu'on ne peut lui reprocher, mais qui joue encore contre lui. Il en